URIOPSS Hauts-de-France

PROGRAMME DE FORMATION

Les fondamentaux de la régulation et de la tarification en ESMS

Objectifs pédagogiques

Les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) connaissent une régulation importante et font l'objet d'un financement déterminé dans le cadre d'une procédure de tarification.

Programme

Cette formation propose un tour d'horizon de la règlementation et de la méthodologie. Elle intègre toutes les actualités et permet de se saisir rapidement des spécificités de l'environnement des ESMS.

Public concerné et prérequis pédagogiques

Cette formation s'adresse à toute personne découvrant les secteurs du champ social et médico-social et souhaitant s'initier aux spécificités de régulation et de financement du secteur privé non lucratif des solidarités. Elle est également adaptée aux membres de la Gouvernance souhaitant appréhender dans le cadre de leur mandat le contexte et les enjeux de direction d'un ESMS afin d'en avoir une image globale.

Durée, effectifs

1 jour(s) - 7 heures

12 stagiaires (capacité maximum)

Intervenant.e.(s)

Conseiller technique Gestion-Tarification (URIOPSS ARA ou Grand-Est)

- Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : www.uriopss-hdf.fr/formation

Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

=> 2 classes virtuelles de 3h30 – une pause de 10 min est proposée lors de chaque classe virtuelle.

Pré requis technique : utilisation courante d'une messagerie professionnelle et d'Internet.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis en cours de formation :

Sanction visée

Certificat de réalisation et attestation d'assiduité.

RAPPEL

Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible via le catalogue en ligne.

- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

Référente Handicap pour l'organisme de formation Uriopss HdF :
Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : www.uriopss-hdf.fr/formation

Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).